

Schéma pluriannuel d'accessibilité du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées 2025-2027

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées fait de l'accessibilité numérique le cœur de ses préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès des prospects, de ses clients que de son personnel.

Le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées (Fond'Actions Jeunes), en ligne avec les préoccupations de son Fondateur, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, adhère pleinement à cette même préoccupation et a ainsi élaboré son propre schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive de son site web : <https://www.fondactions-canmp.com/>.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du Délégué Général du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ; avec le soutien de ses sous-traitants, des services experts de son Fondateur et de Crédit Agricole Technologies et Services (CA-TS).

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes en charge de ces sujets par des actions de formation notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées délègue les développements informatiques de son site auprès de la SARL Septime 5, rue de la Penderie - 12000 RODEZ – France (SEPTIME) laquelle a pour mission d'assurer la conception, la fabrication et la maintenance du site web du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : <https://www.fondactions-canmp.com/>. Le schéma pluriannuel d'accessibilité numérique de SEPTIME se retrouve en deuxième partie du schéma pluriannuel du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ; sous réserve des dispositions légales s'imposant ou non à ce prestataire.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique (Fond'Actions Jeunes)

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA revient au Délégué Général du Fond'Actions Jeunes qui s'appuiera conjointement sur les équipes de SEPTIME, son sous-traitant informatique ainsi que sur l'équipe projet Accessibilité de son Fondateur, constituée de l'ensemble des métiers de la Caisse régionale (référents IRMA de chaque Direction). La référente Accessibilité numérique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a pour mission de piloter cette équipe en relation avec le Délégué Général du Fond'Actions Jeunes pour ce qui concerne son propre site web.

Le Conseil d'Administration du Fond'Actions Jeunes est l'instance de décision pour les sujets accessibilité numérique (point d'avancement, validation budgétaire...) qui ne rentreraient pas dans les délégations accordées au Délégué Général du fonds.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique (Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées)

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses services numériques.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation seront organisées, *a minima*, jusqu'en 2027, notamment la formation à l'accessibilité numérique pour les équipes en charge du développement de solutions péri-informatique, du marketing digital et de la communication. Le plan de formation est le suivant :

- Module 1 : formation aux principaux aspects de l'Accessibilité pour les équipes Marketing
- Module 2 : formation (en sus du Module 1) pour les équipes produisant et/ou gérant du contenu (web design, web développement et communication)
- Module 3 : formation (en sus du Module 1) pour la préparation à l'audit

Une formation spécifique à l'audit d'accessibilité pour certains profils est également à l'étude. Ces formations seront délivrées par l'IFCAM (Université du Groupe Crédit Agricole), les inscriptions y seront proposées en collaboration avec l'équipe Formation des Ressources Humaines.

Recours à des compétences externes

Le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées ne portant pas de personnel en propre hors l'intervention de son Délégué Général, fera appel à des prestations d'accompagnement, d'audit et de formation, auprès de son sous-traitant informatique SEPTIME, ou de son Fondateur ou d'autres entités Crédit Agricole ou éventuellement de fournisseurs référencés.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures d'achats

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA constituent une clause contraignante, et concourent à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des appels d'offres – pour les logiciels comme pour la prestation intellectuelle – ainsi que les règles d'évaluation des soumissionnaires (grilles de notations) ont été ou seront rapidement adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Les éditeurs de solutions tierces déjà mises à disposition des utilisateurs finaux sont également contactés afin de leur demander la mise en conformité à l'accessibilité numérique de leurs solutions respectives déjà en place, et son application systématique pour tout nouveau développement qui leur serait demandé.

Des compétences en accessibilité numérique sont posées comme condition auprès des sociétés de prestations pour les nouvelles prestations (si cela s'avère pertinent).

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

Un certain nombre de dispositifs est déjà en place pour assurer la prise en compte de l'accessibilité, d'autres sont à l'étude.

En place :

- Les critères d'Accessibilité Numérique sont intégrés au processus d'Analyse de Risques Métier, en cadrage de projet (phase amont).

En cours :

- Une méthodologie de tests d'Accessibilité Numérique est en cours de définition pour les développements réalisés en sous-traitance.
- La conformité à l'Accessibilité Numérique est établie par un audit confié à un prestataire tiers expert.

À lancer avec le concours des services experts du Fondateur :

- Étude pour se doter d'une capacité d'audit en interne au Crédit Agricole.

Recrutement

Sont prévus des travaux, à lancer en collaboration avec les services des Ressources Humaines du Fondateur, pour intégrer l'accessibilité numérique dans le lien existant entre l'équipe Recrutement et Formation, afin d'offrir une formation à l'accessibilité numérique à un nouvel arrivant en fonction du niveau identifié et de la pertinence vis-à-vis de son poste cible et de son rôle dans la qualité de l'accessibilité numérique à mettre en œuvre pour le compte du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place un moyen de contact, sur son site web sous sa responsabilité, permettant aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Ce mécanisme d'assistance est sous la responsabilité du Délégué Général du Fond'Actions Jeunes.

Processus de contrôle et de validation (Fond'Actions Jeunes)

Tout nouveau service majeur ou moyen, site ou application, fera l'objet d'un audit (interne ou externe) à mise à disposition totale ou partielle.

Tout nouveau service de faible usage fera l'objet d'un test de conformité à mise à disposition totale ou partielle.

Toute évolution d'un service fera l'objet de tests de non-régression à mise à disposition totale ou partielle.

Un audit (interne ou externe) aura lieu tous les trois ans pour tout service majeur ou moyen, afin d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué par les équipes internes du Fondateur et une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel (Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées)

Catalogue de services numériques

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées gère différents produits digitaux, dont les principaux sont :

- le site internet de la Caisse régionale : <https://www.credit-agricole.fr/ca-nmp/particulier.html>
- le site *J'aime mon territoire* : <https://jaimemonterritoire.ca-nmp.fr/>
- certains des outils et applicatifs métiers, spécifiquement développés en interne, à destination des collaborateurs concernés.

Agenda planifié des interventions (Caisse régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées)

Le Fondateur du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a réalisé un inventaire des services numériques sous sa responsabilité et des sites indépendants pouvant utiliser son nom et a qualifié chaque service selon le nombre d'utilisateurs, la complexité et la cible (interne / externe). Ce travail a permis de réaliser une priorisation (P0 ; P1 ; P2 respectivement de la priorité la plus élevée à la priorité la plus basse) des opérations de mise en conformité des services digitaux existants lesquels s'étaleront de 2025 à 2028.

En particulier, les objectifs communiqués à date de mise en conformité pour les services numériques prioritaires (P0) existants que sont les pages du site Internet de la Caisse régionale suivantes :

- page d'accueil intégrant une modale contact,
- page Mentions Légales,
- page Accessibilité,
- page de connexion (*Accéder à mes comptes*),

qui devront être :

- conformes à 51% minimum au RGAA au 28 juin 2025
- conformes à 90% minimum au RGAA au 30 juin 2028

Les objectifs de mise en conformité pour les services numériques existants de priorité P1 :

- les pages du site internet de la Caisse Régionale, autres que celles identifiées en P0 :
 - conforme à 51% minimum au RGAA au 31/12/2027
 - conforme à 90% minimum au RGAA au 31/12/2028
- <https://jaimemonterritoire.ca-nmp.fr/> :
 - conforme à 51% minimum au RGAA au 01/07/2026
 - conforme à 75% minimum au RGAA au 31/12/2028

Les objectifs de mise en conformité pour les services numériques existants de priorité P2 (services internes collaborateurs) :

- outils et applicatifs métiers (développement et usage internes) :
 - conforme à 51% minimum au RGAA au 31/12/2028
 - conforme à 75% minimum au RGAA au 31/12/2029

Tout nouveau service sera accessible à 51% minimum à sa mise à disposition totale ou partielle.

Tout nouveau service majeur devra ensuite atteindre un taux d'accessibilité de 75% minimum sous un an et de 90% minimum sous deux ans après sa publication.

Agenda planifié des interventions (Fond'Actions Jeunes)

Dans la lignée des objectifs de mise en conformité de ses services numériques existants de priorité P1 que s'est fixé son Fondateur le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, le Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées opérera les opérations de mise en conformité de son site web propre existant, sur les années 2025 à 2028 dans la perspective d'atteindre un niveau :

- conforme à 51% minimum au RGAA au 31/05/2026
- conforme à 75% minimum au RGAA au 31/12/2028

Politique d'accessibilité de SEPTIME

SEPTIME s'engage à rendre le site internet du Fond'Actions Jeunes du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées accessible à tous, conformément aux principes du RGAA et aux bonnes pratiques du développement inclusif. Sa politique vise à garantir la conformité légale, améliorer l'expérience utilisateur pour l'ensemble des publics et favoriser une démarche d'amélioration continue.

Les objectifs principaux de sa politique d'accessibilité sont :

- Assurer la conformité réglementaire et éviter tout risque juridique ;
- Promouvoir l'inclusion numérique en facilitant l'accès aux informations et services en ligne ;
- Mettre en place une démarche proactive de veille et d'amélioration continue.

Les axes d'action comprennent :

- L'intégration de l'accessibilité dans les processus de conception, développement et contenu ;
- La réalisation régulière d'audits et de contrôles d'accessibilité ;
- La communication transparente sur son engagement et ses progrès.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique chez SEPTIME

Pour assurer la réussite de la démarche d'intégration de l'accessibilité, SEPTIME a affecté des ressources spécifiques, tant humaines que financières.

Ressources humaines :

- Un/une référent(e) accessible ou responsable de projet dédié(e) à l'accessibilité numérique, chargé(e) de piloter la démarche, de coordonner les actions et de faire le suivi administratif.
- Des collaborateurs formés à l'accessibilité.
- La collaboration avec des prestataires externes spécialisés pour réaliser des audits, des formations ou des corrections techniques, selon les besoins.

Ressources financières :

- Un budget annuel dédié à l'audit, à la formation, aux développements correctifs et aux outils de suivi de conformité.

- Des investissements pour l'achat ou la mise à jour d'outils permettant d'assurer l'accessibilité, comme des solutions de contrôle automatisé ou de formation.
- Une enveloppe spécifique pour la communication et la sensibilisation en interne.

Ces ressources sont intégrées dans le budget global de la démarche numérique, avec un suivi régulier pour assurer leur disponibilité et leur mobilisation efficace.